Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260302-26_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Date de convocation :	25/02/206	Nombre de conseillers en exercice :	17
Date d'affichage :	25/02/26	Nombre de conseillers présents :	12
		Nombre de conseillers votants :	14

Présents : BETTAL Khalil, MILLET Béatrice, THOUVENIN Ludovic, LE COZ Martine, RIVOAL Philippe, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAU Nicolas, ESNEAULT Philippe, FAUCHEUX Brigitte, PEU Christian, GUYON Jean-Yves, RIVOAL Gwénola.

Absents excusés : Géraldine MOREAU a donné pouvoir à Béatrice MILLET, Cyril NEVEU a donné pouvoir à Khalil BETTAL.

Absents : DAUCE Didier, JOUHIER Zofia, MARTIN Sonia.

Martine LE COZ a été élue secrétaire de séance.

N° 26 - 20 Création d'un poste d'archiviste non permanent à temps complet et mise à jour du tableau des effectifs

(Rapporteur : B.MILLET , 1ère adjointe)

Vu l'article L 212-6 du Code du patrimoine qui précise que « les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles veillent à leur gestion, à leur conservation et à leur mise en valeur dans l'intérêt public et sous le contrôle scientifique et technique de l'administration des archives ».

Vu l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui mentionne que les frais de conservation des archives représentent une dépense obligatoire des communes ;

Considérant que la dernière campagne d'archivage a été réalisée par la Commune en 2020/2021 ;

Il est précisé que Madame Claudia SACHET, chargée de mission des archives départementales, est venue visiter les locaux de la Mairie, le 11 décembre 2025, afin d'évaluer les archives de la commune en vue de leur mise à jour.

Ainsi le métrage linéaire des archives à traiter est évalué à environ 35 ml avant tri comprenant les versements d'archives stockés au 1er étage de la mairie dans la salle de préarchivage et dans le local des archives définitives, le tout nécessitant une durée de classement d'environ 1 mois (20 jours ouvrés).

Ce travail pourrait être confié à un(e) archiviste titulaire de diplômes d'histoire et d' archivistiques, recruté(e) par la commune. Le suivi de la mission pourrait être envisagé au cours du 1er semestre 2026, sous réserve du plan de charge de l'archiviste retenu.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu qu'aux termes de la loi 11° 84-53 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 1 5 février 1988 relatif aux agents contractuels de fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'assistant de conservation principal du patrimoine de 1 ère classe, en vue d'assurer le classement des archives ;

Il est proposé la création d'un poste d'archiviste à temps complet, pour une durée estimée à 20 jours (emploi non permanent), au grade d' assistant de conservation principal du patrimoine de 1 ère classe 1er échelon (catégorie hiérarchiques B).

L'agent devra justifier d'un diplôme d'archiviste titulaire de diplômes d'histoire et d' archivistique.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260302-26_20-DE

En conséquence, il vous est proposé d'approuver :

- la création en 2026 , d'un emploi non permanent d'archiviste, à temps complet, pour une durée estimée à 20 jours ouvrés, au grade d'assistant de conservation principal du patrimoine de 1ère classe 1er échelon — (catégorie hiérarchiques B) ;

- que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

> Décide de créer en 2026 à compter du 1er semestre, un emploi non permanent d'archiviste, à temps complet, pour une durée estimée à 20 jours ouvrés, au grade d'assistant de conservation principal du patrimoine de 1ère classe 1er échelon — (catégorie hiérarchiques B) ;

> Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026

Madame Millet indique que, pour donner suite à la création d'un poste non permanent, à temps complet, d'assistant de conservation principal du patrimoine

Le tableau des effectifs des **postes non permanents** sera mis à jour de la manière suivante :

N° et date de la délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdomadaire du poste en centièmes	Durée hebdomadaire du poste en H/min	Missions (pour informations)	Poste vacant depuis le	Statut (Stagiaire, titulaire, non titulaire)	Temps de travail (TP en %)
Filière administrative								
N°22-52 04.07.2022	Adjoint administratif	C	35h	35h	Accueil	16/11/2023	Non-titulaire	100%
Filière technique								
N°22-82 10.10.2022	Adjoint technique	C			Agent des espaces verts	31/05/2023		VACANT
N°22-87 28.11.2022	Adjoint technique	C	35h	35h	Agent des espaces verts		Non titulaire	100%
N° 23-72 23/10/23	Adjoint technique	C	20H61	20H37	Agent de restauration		Non titulaire	58.88%
Filière Culturelle								
N° 26-19 16/02/2026	Assistant de conservation principal du patrimoine	B	35 H	35H	archiviste		Non titulaire	100%
Filière animation								
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	23h65	23h40	Périscolaire		Non titulaire	67.571%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	15h06	15h04	Périscolaire		Non titulaire	43.03%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	12h74	12h45	Périscolaire		Non titulaire	36.40%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	13h49	13h30	Périscolaire		Non titulaire	44.54%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	13h66	13h40	Périscolaire		Non titulaire	39.08%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	11h78	11h47	Périscolaire		Non titulaire	31.80%
N°22-49 04.07.2022	Adjoint d'animation	C	6H53	6H32	Périscolaire		Non titulaire	29.94%
N° 25-61 06.10.2025	Apprentie	C	35h	35h	périscolaire		Non titulaire	100%
N°26-01 26.01.26	Adjoint d'animation	C	14H44	14H27	Périscolaire		Non titulaire	41.26%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à ***l'unanimité*** :

- D'adopter la proposition de Madame Millet,

- De modifier le tableau des effectifs,

- D'inscrire au budget les crédits correspondants,

- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 02/03/2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260302-26_20-DE

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le Maire, Khalil BETTAL

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260302-26_20-DE